

La Maison Picson - Rentrée 2025-2026

Règlement de l'accueil parascolaire du MATIN

Lieu : **La Maison Picson**
Route de Prélaz, 6
1807 Blonay

Téléphone : **021 564 03 80** **079 400.97.91**

Courriel : **maisonpicson@bstl.ch**

- Accueil du matin entre 7h00 et 8h20 :

L'accueil débute le lundi 18 août 2025 et se termine le vendredi 26 juin 2026.

Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- **Élèves concernés :**

Tous les élèves de la 3P à 8P du groupement scolaire Blonay-St-Légier, habitant le territoire communal de Blonay.

- Services assurés :

Accueil, service et surveillance du temps de petit déjeuner.

Accompagnement et animation avec les enfants dans les pièces du rez-de-chaussée de la maison.

- Petit déjeuner varié et équilibré.
 - Le petit déjeuner est servi entre 7h et 7h45 au plus tard.
 - Possibilité de réviser indépendamment les devoirs.
 - Salles de jeux et de lecture à disposition.
 - A partir de 8h, et en fonction des conditions météorologique, la cour intérieure est accessible.
 - Les enfants ont la possibilité d'amener une paire de pantoufles et une brosse à dents.
 - Dès 8h20 les enfants se préparent pour se rendre seuls à l'école.

L'accueil parascolaire du matin à la Maison Picson propose, dans la mesure du possible, un accueil d'urgence ou de dépannage. Vous devez adresser votre demande auprès des responsables de la structure à l'avance (courriel ou téléphone).

- **Nous vous demandons**

- De prendre connaissance avec votre enfant du présent règlement ainsi que de la charte de fréquentation de la Maison Picson.
 - De signer conjointement avec votre enfant le coupon de retour et nous le retourner.
 - De laisser vos enfants entrer seuls dans la structure :
 - ✓ Ces derniers prendront soin de déposer par eux-mêmes leurs vestes, chaussures et cartables aux endroits prévus avec l'aide de la personne qui les accueille. Cela les aide à se souvenir de ce qu'ils ont à reprendre au moment du départ.

- De nous prévenir des absences de votre enfant au plus tard à 8h du jour d'accueil concerné. Vous pouvez le notifier soit par courriel, soit par téléphone pendant les horaires d'ouvertures de la structure.

- **Tarif et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : info@rebsl.ch Téléphone : 021 564 03 70

Pour toute modification de votre contrat d'accueil, nous vous demandons de le faire exclusivement de manière écrite via courriel auprès du REBSL.